



REGLEMENT DU NATIONAL D'ELEVAGE DES CANARIS DE POSTURE C.T.P. 2018

Article 1 :

Le national d'élevage des canaris de posture du club technique C.T.P. est organisé par :

L'Association Ornithologique du Trégor en partenariat avec le Club Technique des canaris de Posture, le Club Open Grand Ouest de Gloster et avec le soutien de l'Union Ornithologique de France.

Dans la salle des ursulines – 5, place des patriotes – 22300 Lannion

Du 24 au 28 octobre 2018

Le comité organisateur de cette manifestation est constitué par le comité directeur de l'A.O.T. et le comité directeur du C.T.P.

Article 2 :

- ✓ Déroulement de la manifestation
- Mercredi 24 octobre Engagement des oiseaux de 9h00 à 18h00,
- Jeudi 25 octobre Jugement des oiseaux,
- Vendredi 26 octobre (Matin) Jugement des oiseaux,
(Après-midi) Mise en place de l'exposition,
- Samedi 27 octobre (Matin) Mise en place de l'exposition,
(Après-midi) Ouverture au public de 14h00 à 18h00,
- Dimanche 28 octobre Ouverture au public de 9h00 à 17h30,
Assemblée Générale du club technique C.T.P. 9h30,
Remise des prix 11h00,
Vin d'honneur 11h30,
Délogement de la bourse 17h00,
Fermeture de l'exposition 17h30,
Délogement 18h00.

Article 3 :

Le concours est ouvert à tous les éleveurs de canaris de posture de toute entité française.

Article 4 :

Ne pourront concourir que les oiseaux de propre élevage bagués au numéro de l'éleveur. Les oiseaux munis d'une bague club devront être accompagnés d'une attestation du président.

Un certificat sanitaire global est demandé par le comité organisateur auprès des Directions Départementales de Protection des Populations.

Les bagues de reconnaissance ou tous autres signes distinctifs sont interdits.

Aucune limite d'engagement.

Aucun oiseau en concours ne pourra être cédé.

Les oiseaux en concours ne pourront quitter la salle d'exposition qu'après la fermeture au public, au moment du délogement.

Article 5 :

Tout oiseau qui ne sera pas reconnu en parfaite santé, sera retiré du concours et de la salle d'exposition.

Article 6 :

Les feuilles d'engagement et la déclaration sur l'honneur sont celles en vigueur à l'U.O.F.

Les classes ouvertes sont celles de l'U.O.F. C.O.M. France et celles du C.T.P.

Article 7 :

Les cages utilisées sont fournies par le comité organisateur et sont conformes à celles en vigueur à l'U.O.F. et à la C.O.M.

Article 8 :

✓ Les droits d'engagement :

- 1) Individuel 3,50€,
- 2) Stam 14,00€,
- 3) Palmarès 6,00€ (facultatif).

Sur notre site www.associationornithologiquedutregor.ovh

Uniquement pour les adhérents au C.T.P. à jour de leur cotisation

Chaque tranche de 10 oiseaux payés donne droit à 5 oiseaux gratuits

- ✓ Exemple Payés 10 oiseaux + Gratuit 5 oiseaux = 15 oiseaux engagés
Payés 20 oiseaux + Gratuit 10 oiseaux = 30 oiseaux engagés etc...

Ces conditions seront également appliquées à tous les participants adhérents à des clubs affiliés à la Région Ornithologique de Bretagne.

Les éleveurs non adhérents au C.T.P. qui souhaitent faire convoyer leurs oiseaux doivent se mettre en relation avec :

Monsieur Pascal DAHLEM
Tél : 03 87 87 80 18 – 06 23 60 51 37
Courriel : pdahlem@orange.fr

Article 9 :

Les engagements pourront être saisis sur Ornithonet (**sauf les classes GLOSTER CORONA et CONSORT qui devront être envoyées sur des feuilles individuelles et/ou stam séparément, la classification spéciale et les définitions C.T.P. 2018 en annexes du règlement**) et adressés, accompagnés d'un chèque à l'ordre de l'A.O.T., à :

Monsieur Dominique HILLION
20, rue de Pont Hélé
22700 Perros-Guirec
Tél : 02 96 91 10 65 – 06 68 84 87 08
Courriel : dominique.hillion2@orange.fr

Au plus tard le 15 octobre 2018 (Ornithonet 23h59).

En cas d'absence des oiseaux, les droits d'engagements payés restent acquis à l'A.O.T.

Les participants qui souhaitent adhérer au C.T.P. doivent faire un chèque de 29,00€ à l'ordre du C.T.P. et le joindre à leur feuille d'engagement, pour bénéficier des mêmes avantages.

Article 10 :

Jugement

✓ **Juges pressentis :**

- Monsieur Daniel AMIAUD (O.M.J. France)
- Monsieur Bruno CHETTA (O.M.J. France)

- Monsieur Jacky DIACRE
- Monsieur Didier FAESSEL (O.M.J. France)
- Monsieur Christian GAMBART (O.M.J. France)
- Monsieur Joseph ROHMER (O.M.J. France)

Pour être primés les oiseaux devront obtenir un minimum de :

Individuel	90 points	Stam	360 points
------------	-----------	------	------------

La décision du juge restera sans appel.

En cas de décès ou de retrait d'un oiseau d'un Stam, les autres seront jugés en individuel.

Article 11 :

- ✓ **Récompenses attribuées par le C.T.P.**
 - Une cocarde, oiseau champion de chaque race,
 - Grand prix d'élevage, sur 5 oiseaux de chaque race,
 - Un prix spécial pour le meilleur Frisé parisien et le meilleur Frisé du sud (nos deux races nationales),
 - Un prix spécial pour le meilleur Gloster consort et le meilleur Gloster corona.
- ✓ **Récompenses attribuées par l'A.O.T.**
 - Un cadeau souvenir pour chaque participant,
 - Une médaille, oiseau champion,
 - Meilleur plume lisse,
 - Meilleur plume frisé,
 - Meilleur Stam plume lisse,
 - Meilleur Stam plume Frisé.

Article 12 :

Exposition

Deux entrées gratuites seront remises à chaque exposant pour la durée de l'exposition.

Buvette et petite restauration (sandwichs, pâtisseries et fruits).

Article 13 :

Tout éleveur exposant accepte que ses oiseaux soient photographiés et filmés. Le comité organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident, perte, vol ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes, quelles qu'en soient les causes.

Aucune indemnité quelconque ne pourra être exigée.

Le seul fait d'engager des oiseaux implique l'acceptation du présent règlement.

Pour tous les cas non prévus, la décision appartiendra au comité organisateur de l'A.O.T. et au comité directeur du C.T.P.

Jean-Yves **LE MEUR**
Président de l'A.O.T.
P/O Dominique HILLION

François **GERARDIN**
Président du C.T.P.

Classification spéciale C.T.P. 2018

E28 GLOSTER CORONA

Code	Stam/Série	Sexe	Désignation de la classe	Commentaires	Année	Cage
011-0	Stam	M/F	Intensif	4 phénotypes identiques	1	E4
012-0		M/F	Lipochrome 100%	La huppe mélanine est acceptée	1	E4
013-0	Stam	M/F	Schimmel	4 phénotypes identiques	1	E4
014-0		M/F	Mélanine 100%	Dépigmentation bec - pattes tolérée	1	E4
016-1		M	Lipochrome panaché mâle	Sauf les cinamons	1	E4
016-2		F	Lipochrome panaché femelle	Sauf les cinamons	1	E4
020-1		M	Mélanine panaché mâle	Sauf les cinamons	1	E4
020-2		F	Mélanine panaché femelle	Sauf les cinamons	1	E4
036-0		M/F	Tous phénotypes à fond blanc	Lipochrome, Panaché, Mélanine	1	E4
038-0		M/F	Tous les cinamons schimmel	Tous les cinamons fond jaune	1	E4
040-0		M/F	Tous les intensifs	Egalement les cinamons intensifs	1	E4
070-0		M/F	Adultes (tous phénotypes)	Tous les Gloster Corona adultes (Plus d'un an)	Plus de 1	E4

E29 GLOSTER CONSORT

Code	Stam/Série	Sexe	Désignation de la classe	Commentaires	Année	Cage
011-0	Stam	M/F	Intensif	4 phénotypes identiques	1	E4
012-0		M/F	Lipochrome 100%	Traces de mélanine sur le bec et pattes tolérées	1	E4
013-0	Stam	M/F	Schimmel	4 phénotypes identiques	1	E4
014-0		M/F	Mélanine 100%	Dépigmentation bec - pattes tolérée	1	E4
016-0		M	Lipochrome panaché mâle	Sauf les cinamons	1	E4
018-0		F	Lipochrome panaché femelle	Sauf les cinamons	1	E4
020-0		M	Mélanine panaché mâle	Sauf les cinamons	1	E4
034-0		F	Mélanine panaché femelle	Sauf les cinamons	1	E4
036-0		M/F	Tous phénotypes à fond blanc	Lipochrome, Panaché, Mélanine	1	E4
038-0		M/F	Tous les cinamons schimmel	Tous les cinamons fond jaune	1	E4
040-0		M/F	Tous les intensifs	Egalement les cinamons intensifs	1	E4
070-0		M/F	Adultes (tous phénotypes)	Tous les Gloster Consort adultes (Plus d'un an)	Plus de 1	E4

DÉFINITIONS CLASSES

ATTENTION :
CES DÉFINITIONS DES CLASSES U.O.F.
NE SONT EN VIGUEUR
QU'AU NATIONAL D'ÉLEVAGE DU C.T.P.

- LIPO Lipo pur - Une petite tâche est tolérée
- MÉLANINE Mélanine pur - Une zone de quelques plumes jointives blanches est tolérée
- PANACHÉ LIPO Plus d'une tâche mais plus de lipochrome que de mélanine
- PANACHÉ MÉLANINE Plusieurs zones de plumes blanches, plus de mélanine que de Lipochrome
- FOND BLANC Tous les oiseaux avec un fond lipochrome blanc – Lipo, Mélanine ou Panaché
- INTENSIFS Toutes les races à plumes lisses où il n'y a pas deux catégories « Int. Et Sch. »
Bossu Belge, Munchener, Bernois, Crest - Classe unique pour lipo, mélanine, panaché.
- STAM Rappel de la définition d'un Stam
Un stam doit être composé de 4 oiseaux uniquement de l'année en cours, identiques :
en couleur de fond (Blanc, Jaune ou Rouge), en mélanine (Noir, Brun, Agate, etc.)
en catégorie (Plumage Intensif ou Schimmel), et de sexe en cas de dimorphisme sexuel visible.
- Un stam panaché doit avoir plus ou moins, les mêmes proportions de panachures afin de se ressembler.
Les stams d'oiseaux à fond blanc, dans les races pour lesquelles une classe «schimmel» et une autre «intensif» est retenue en individuel, sont toujours regroupés avec les intensifs.
- ADULTES Toutes catégories, de propre élevage et uniquement en individuel. Pas de stam.

Particularités

Lancashire et Rheilander :

Uniquement en Lipochrome pour le Lancashire en jaune et blanc. Jaune, rouge ou blanc pour le Rheinländer.

Pas de panachure hors de la huppe. Les huppées foncées, claires, jaspées ou panachées sont admises.

Lizard :

Uniquement en « Mélanine » classique Noire, Intensif ou schimmel. Pas de classe adulte.

Huppé Allemand :

Application du standard des canaris « Couleur ». Tout 'lipochrome' ou 'mélanine' non conforme au Standard « Couleur » sera « N.J. » non jugeable.

Chez les lipochromes, la huppe pourra être : foncée, claire, jaspée ou panachée.

Aucune trace de mélanine en dehors de la huppe ne sera tolérée, y compris sur les parties cornées (bec et pattes).

Arlequin Portugais :

- Une seule classe panachée. Rappel de la couleur chez l'Arlequin Portugais : « Multicolore avec un panaché équilibré et le facteur rouge. Coloration artificielle obligatoire ».